



VILLE DE
CASTE MAUROU

Projet éducatif

du territoire

2015 - 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE	p 3
1 - Informations générales	p 4
A / Période de validité du projet	
B / Périmètre territorial du projet	
C / Correspondant	
2 - Diagnostic préalable à la définition du PEDT	p 5
A / Nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire	
B / Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés	
C / Organisation déjà existante	
D / Dispositifs existants	
E / Ressources du territoire	
F / Contraintes du territoire	
3. Définition du PEDT simplifié	p 8
A / Description de la démarche PEDT	
B / Constats partagés et identification des besoins	
C / Objectifs partagés par les partenaires	
D / Effets attendus	
E / Pilotage et évaluation du PEDT	
4. Dimension opérationnelle du PEDT	p 12
A. Modalités d'accueil des enfants	
B / Modalités d'inscription et tarification des activités périscolaires proposées	
C / Accessibilité	
D / Liens avec les Familles	
CONCLUSION	p 17

ANNEXE 1 : LES ESPACES

ANNEXE 2 : LES TEMPS

ANNEXE 3 : LES ACTIVITÉS ET L'ENCADREMENT

ANNEXE 4 : CARTE DU TERRITOIRE

ANNEXE 5 : GRILLE TARIFAIRE

PREAMBULE

Ce projet s'inscrit résolument, par ses deux caractéristiques principales, dans la catégorie des PEdT dits simplifiés. En effet, le périmètre défini est celui de la commune de Castelmaurou, et les actions évoquées ou proposées concernent seulement les activités scolaires et périscolaires des enfants entre trois et onze ans. Ces choix n'interdisent en aucun cas, bien sûr, de prévoir dès maintenant des prolongements possibles en amont et en aval, vers la petite enfance et les adolescents, ou de tracer des pistes vers des accords futurs avec les communes voisines.

Une offre existante diversifiée

Certes, les modifications successives du calendrier PEdT nous ont obligés, comme beaucoup d'autres sans doute, à accélérer la phase finale de concertation et le travail de rédaction, qui se sont trouvés quelque peu comprimés dans la dernière ligne droite. Mais nous avons pu nous appuyer, heureusement, sur quelques points forts qui seront développés ou précisés à chaque étape de notre projet. D'abord une concertation communale déjà effective, avec un CEJ déjà bien en place, une implication rapide et efficace de tous les partenaires dans les nouveaux rythmes scolaires dès 2013, et une offre d'activités périscolaires déjà très riche, avec en particulier un service ALAE/ALSH très dynamique. Ensuite, avec la présence dans le centre du village, à moins de cent mètres des écoles, d'une très large palette de bâtiments et d'équipements très divers, terrains de sports et de tennis, gymnase, cinéma municipal, espaces verts, et très bientôt citystade et médiathèque. Enfin, la situation particulière de notre village, avec la proximité du Grand Toulouse, mais également la proximité immédiate d'espaces ruraux, ou même protégés comme la vallée du Girou, permet de multiplier les offres pédagogiques ou les projets en tous genres. Il faut également mentionner l'attention toute particulière portée depuis 2008 par l'équipe municipale aux Affaires scolaires et périscolaires, avec un budget important consacré à la sécurisation, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments scolaires (46% du budget communal pendant la mandature précédente).

Clarté et cohérence éducative

Pour cet état des lieux dans notre Commune, comme pour les pistes esquissées ou les objectifs fixés, nous avons été guidés dans la rédaction de ce projet par deux soucis essentiels. D'abord, éviter autant que faire se peut le jargon administratif ou pédagogique, car ce texte, lorsqu'il sera validé, doit désormais servir, le plus largement possible, d'outil de travail et de dialogue pour tous les partenaires concernés, et cela pour les trois années prochaines : il doit donc être clair et précis, car le nombre des acteurs est de plus en plus grand, et les dossiers toujours plus complexes. Ensuite, éviter un emploi excessif des invocations rituelles sur les valeurs communes, le vivre ensemble et de la citoyenneté, si elles ne sont pas appuyées sur des actions concrètes, reliées directement à l'actualité et à la vie quotidienne des enfants, et donc plus pédagogiques au sens fort du terme. Aux grands mots, nous avons donc préféré les petits remèdes, avec l'espoir que même si les objectifs poursuivis peuvent parfois paraître modestes, les résultats attendus en seront plus faciles à mesurer, et donc plus stimulants pour tout le monde.

Vers la cohérence éducative

Comme les possibilités et les activités offertes aux enfants scolarisés dans la Commune sont déjà assez variées, notre objectif central ne sera pas forcément d'allonger encore la liste des activités proposées, mais plutôt de donner de la cohérence éducative et donc de l'efficacité au dispositif : les intervenants quotidiens sont en effet de plus en plus nombreux, la journée de l'élève de plus en plus fragmentée. Notre but sera donc en premier lieu d'apporter plus d'espace et plus de sens aux projets d'Ecole, surtout dans le prolongement des axes n°3 en Maternelle et en Elémentaire, mais aussi, plus largement, de façon modeste mais ambitieuse, de permettre à tous nos enfants sans exception (et pas seulement aux élèves en difficulté) de se construire un véritable esprit critique, à partir de connaissances et d'expériences très diverses, et donc d'être en mesure de se choisir un chemin personnel dans la vie. C'est là notre responsabilité commune, car il ne s'agit pas seulement de dire que l'école est l'affaire de tous, il s'agit surtout de faire des propositions constructives, sans se limiter à la déploration ou à la critique.

Michel MARTINEZ
Coordonnateur du PEDT
Adjoint au Maire

1 - Informations générales

A / Période de validité du projet : trois ans

B / Périmètre territorial du projet :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Ville de Castelmaurou**

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : non

Compétences de la commune :

		3/6 ans	6/11 ans
Périscolaire	Tout type d'activité périscolaire	x	x
	Ou uniquement garderie		
	Ou uniquement accueils de loisirs périscolaires		
Accueils de loisirs extrascolaires		x	x

C / Correspondant :

Nom : Michel MARTINEZ

Fonction : Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

Adresse : Mairie de Castelmaurou, route d'Albi 31180 Castelmaurou

Téléphone : 05 61 37 88 11

Adresse électronique : mairie-de-castelmaurou@orange.fr

2 - Diagnostic préalable à la définition du PEDT

A / Nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire

Scolarisés à l'école maternelle :	148
Scolarisés à l'école élémentaire :	262

B / Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés

Etablissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1

La commune ne bénéficie pas d'une dérogation à l'organisation du temps scolaire.

C / Organisation déjà existante

	OUI	NON
Existence d'une (ou plusieurs) garderie périscolaire	X	
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs périscolaire déclaré à la DDCS	X	
Si oui :		
S'il existe des accueils de loisirs périscolaires, nombre total d'enfants déclaré dans les Fiches Complémentaires déposées à la DDCS :	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de 6 à 11ans
	125	150

	OUI	NON
Existence d'une offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc...pour les enfants	X	
Si oui, lesquelles ?		
Les activités existantes sont décrites dans l'annexe n° 3		

D / Dispositifs existants

	OUI	NON
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :	X	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	X	
Agenda 21	X	

• Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :

La commune est signataire d'un contrat « enfance et jeunesse » avec la Caf jusqu'au 31 décembre 2017. C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la commune. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

• Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

La commune est signataire d'un CLAS depuis l'année scolaire 2012/2013.

Ce dispositif contribue à soutenir en dehors du temps de l'école des enfants dans leur travail personnel scolaire.

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.

• L'Agenda 21 de la commune :

Un Agenda 21 local est une démarche participative à l'échelle d'un territoire qui définit un programme d'actions en faveur du développement durable, impliquant les acteurs publics, privés et associatifs. L'Agenda 21 est issu des préconisations des Nations Unies lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Cette démarche n'est pas obligatoire, mais est un engagement volontaire de la part de la collectivité locale.

A Castelmaurou l'Agenda 21 a été créé pour sensibiliser et faire adhérer les habitants aux enjeux du développement durable, économiser les ressources naturelles et contribuer à son échelle aux objectifs du Grenelle national. L'Agenda 21 permet de rendre dynamique la commune en l'inscrivant dans un projet transversal et tourné vers l'avenir. La stratégie retenue pour l'Agenda 21 de Castelmaurou est le fruit d'un travail concret de concertation entre les acteurs socio-économiques du territoire, la population et les élus locaux.

Le projet territorial de développement durable de la commune de Castelmaurou a été reconnu «Agenda 21 local France» par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement au titre de la Stratégie nationale de développement durable, dans le cadre de la sixième session de reconnaissance des «projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux». Cette reconnaissance souligne la qualité du projet porté et animé par le territoire, et veut encourager à poursuivre la démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

E / Ressources du territoire

- Un territoire étendu entre ville et campagne
- Un territoire proche de Toulouse offrant des possibilités éducatives diverses
- Un territoire offrant des possibilités éducatives en lien avec la culture, l'art, l'histoire, la citoyenneté, la nature : bois du Bezinat, exposition d'art annuelle à la salle des fêtes, cérémonies commémoratives, histoire des fusillés du bois de la Reulle...
- Une politique culturelle en développement avec la construction d'une médiathèque (livraison en 2016) et la présence d'un cinéma d'art et d'essai.
- Des accueils de loisirs périscolaires déclaré à la DDCS (ALAE et ALSH) proposant des activités variées.
- Une politique éducative s'appuyant sur de nombreux dispositifs et une panoplie d'actions éducatives mises en œuvre par ses services et ses partenaires (Ligue de l'enseignement, CCCB).
- Un Agenda 21 et une véritable politique de développement durable en direction notamment des enfants et donc directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.
- Un tissu associatif dense permettant de construire des liens avec l'école et les services périscolaires, et de s'appuyer sur le savoir-faire des associations.
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs mis à disposition de l'école et des services périscolaires : un espace de loisirs en 2015, gymnase, salle des fêtes, dojo...
- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains (ATSEM, intervenant musical, intervenant BCD) et matériels, l'attention portée au développement des nouvelles technologies...
- Un partenariat et un dialogue déjà existant entre l'équipe enseignante et les services périscolaires (ALAE/ALSH/CLAS) qui s'est renforcé depuis la mise en place du CLAS.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation.
- Une communication entre les acteurs (éducation nationale, commune, service périscolaire, parents d'élèves) qui facilite le maillage et la connaissance des besoins des enfants.

F / Contraintes du territoire

- Difficulté de recrutement des animateurs pour l'ALAE/ALSH.
- Locaux parfois peu adaptés aux activités dans la structure scolaire.
- Difficulté à entreposer le matériel pédagogique dans les locaux.
- Mises aux normes PMR des bâtiments à réaliser.
- Contraintes légales proscrivant l'utilisation des transports urbains pour les enfants de la maternelle.

3. Définition du PEDT simplifié

Il vise la cohérence et la continuité éducative à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires pour les mineurs des écoles primaires (maternelles et élémentaires) et une programmation annuelle d'activités complémentaires aux enseignements.

A / Description de la démarche PEDT

- Réunions préalables à l'écriture de votre projet :

dates	objet
19 mai 2015	1er COPIL du PEDT
08 juin 2015	2 ^{ème} COPIL du PEDT

- Liste des participants :

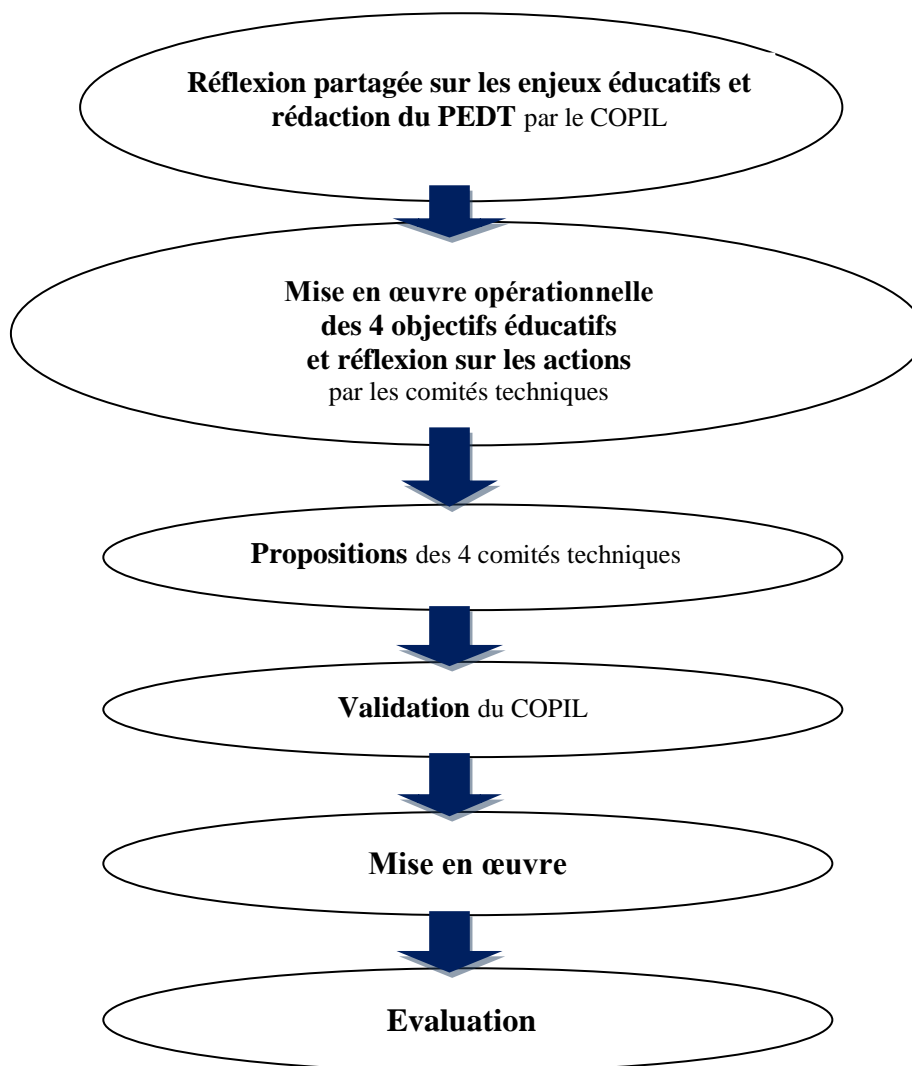
COLLEGE	Nom	FONCTION
ELUS	Madame MIRTAIN	Maire et Présidente du comité de pilotage
ELUS	Monsieur MARTINEZ	Adjoint au Maire et Coordonnateur du Pedt
PERSONNEL MUNICIPAL	Monsieur POUYENNE-VIGNAU	Directeur Général des Services
PERSONNEL MUNICIPAL	Madame CORTES Cathy	Directrice du service scolaire
EDUCATION NATIONALE	Madame RAUFAST	Déléguée de l'inspection académique
EDUCATION NATIONALE	Madame BESSIERE	Directrice de l'école élémentaire
EDUCATION NATIONALE	Madame FILLOUS	Directrice de l'école maternelle
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur PASTOR	Directeur du service enfance (ALAE/ALSH)
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Madame LADURELLE	Directrice Adjointe du service enfance (ALAE/ALSH)
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur BERGER	Conseiller techniques de la CAF
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Madame TEYSSEDRE	Coordinatrice de la Ligue de l'Enseignement
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur BEZARD	Chargé de projet pour le CLAS
PARENT D'ELEVE	Madame GRIL-MOUY	Représentant de l'APEC FCPE
PARENT D'ELEVE	Madame YANNOTO	Représentant de l'APEC FCPE

- **Continuité de la démarche :**

Après la validation du PEDT par les services de l'Etat la réflexion se poursuivra dans des comités techniques qui auront pour mission :

- de proposer de nouvelles activités conformes aux objectifs éducatifs
- de proposer l'amélioration, l'abandon, le renforcement... des activités périscolaires déjà mises en place.

Les comités techniques déclineront de manière opérationnelle les objectifs du PEDT. Il y aura un comité technique par objectif. Les propositions des comités techniques seront soumises à la validation du comité de pilotage avant mise en application.



B / Constats partagés et identification des besoins

- Offre riche et diversifiée en termes d'activités, de locaux présents et à venir
- Territoire riche en possibilités pédagogiques
- Richesse de la vie associative
- Développer le partenariat entre le tissu associatif et l'association gestionnaire des temps périscolaires
- Développer à l'avenir une offre périscolaire pour les enfants de plus de 11 ans

C / Objectifs éducatifs partagés par les partenaires

► Continuer à veiller au respect du rythme de l'enfant

Il est important pour le bon développement des enfants de respecter leur rythme. L'objectif c'est continuer à veiller de manière globale (temps scolaires et périscolaires) au rythme éducatif de l'enfant au cours de la semaine. Il s'agira de vérifier que les activités proposées sur le temps scolaire et le temps périscolaire soient harmonieuses et coordonnées. Cet objectif s'inscrit dans la continuité du travail partenarial réalisé lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013. La nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire visait à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, en instaurant une semaine scolaire plus équilibrée, organisée sur neuf demi-journées, avec un allègement de la journée d'enseignement. L'articulation entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire (fonctionnement, locaux, projets...) est un élément essentiel sur lequel il convient de s'interroger. L'analyse de l'existant permettra d'envisager des perspectives d'évolution de l'offre éducative.

► Encourager et faciliter la pratique d'activités culturelles et sportives

Notre village est très riche en associations, dans des domaines très différents. Il paraît donc possible, à court terme, d'associer un certain nombre de ces associations à des projets simples et directement ancrés dans le quotidien des élèves et la découverte du monde réel : activités sportives, excursions à but pédagogique, rencontres avec des métiers ou des acteurs situés dans la commune. Par exemple, l'accompagnement scolaire pourrait dès maintenant, et mieux encore avec la future Médiathèque, trouver des prolongements plus larges et plus ambitieux.

► Appréhender les notions de citoyenneté et de laïcité

S'il est un domaine présent dans l'actualité, c'est bien celui-là. Pour faire des citoyens, il semble indispensable de leur permettre de réfléchir par eux-mêmes, sans se contenter d'affirmations vertueuses. On peut rappeler au passage que notre système politique, fondé sur un scrutin majoritaire, a été condamné par de très grands esprits, depuis Socrate, qui voyait là « une absurdité majeure », jusqu'à Flaubert, qui se désolait chaque semaine de cette dictature exercée par des médiocres. Le régime de notre République doit donc être en toutes occasions expliqué et défendu, en le comparant toujours aux autres régimes car, comme le répétait Churchill, « il est le pire de tous, à l'exclusion de tous les autres ». Il est également, par définition, le plus fragile, et mérite donc toutes nos attentions.

De la même manière, la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans notre pays date à peine d'un siècle, et le combat a été rude. Notre notion de laïcité n'a donc rien d'évident, elle reste une exception dans le monde actuel, et elle doit par conséquent, elle aussi, être défendue et déclinée au quotidien dans des réflexions simples autour de problèmes concrets : pourquoi un menu alternatif, pourquoi la discrétion obligatoire sur des signes politiques ou religieux...

► Sensibiliser au développement durable

La commune de Castelmaurou est engagée depuis des années dans une démarche collective de développement durable, puisqu'elle a été reconnue en 2013 « Agenda 21 local France ». Cette démarche, avec ses cinq priorités (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement des habitants concernés, cohésion sociale et solidarité, modes de production et de consommation responsables), constituait déjà par elle-même un projet de territoire, et le PEdT peut largement se nourrir des initiatives déjà mises en place dans la commune : table de tri aux écoles, action « zéro phyto » pour l'entretien des espaces verts, usage de produits bio dans l'espace scolaire, préservation des zones naturelles, soutien de l'apiculture, etc.

D / Effets attendus

- Améliorer la continuité éducative de la journée des enfants
- Faciliter la connaissance, la pratique et l'accès à l'offre culturelle et sportive.
- Accompagner l'ouverture de l'école et de l'ALAE/ALSH sur leur environnement en favorisant le développement de projets passerelles.
- Mobiliser les compétences du tissu associatif sur les projets de loisirs (périscolaire et extrascolaire).
- Développer les liens entre le temps scolaire et les temps péri et extrascolaire.
- Promouvoir les valeurs de la citoyenneté et de laïcité.
- Promouvoir l'éducation sportive et l'éveil culturel.
- Promouvoir une éducation au développement au développement durable

E / Pilotage et évaluation du PEDT

● Coordination du projet :

Nom et prénom : Michel MARTINEZ
Fonction : Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires
Adresse : Mairie de Castelmaurou, route d'Albi 31180 Castelmaurou
Téléphone : 05 61 37 88 11
Adresse électronique : mairie-de-castelmaurou@orange.fr

● Composition du comité de pilotage :

COLLEGE	Nom	FONCTION
ELUS	Madame MIRTAIN	Maire et Présidente du comité de pilotage
ELUS	Monsieur MARTINEZ	Adjoint au Maire et Coordonnateur du Pedt
PERSONNEL MUNICIPAL	Monsieur POUYENNE-VIGNAU	Directeur Général des Services
PERSONNEL MUNICIPAL	Madame CORTES Cathy	Directrice du service scolaire
EDUCATION NATIONALE	Madame RAUSSAT	Déléguée de l'inspection académique
EDUCATION NATIONALE	Madame BESSIERE	Directrice de l'école élémentaire
EDUCATION NATIONALE	Madame FILLOUS	Directrice de l'école maternelle
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur PASTOR	Directeur du service enfance (ALAE/ALSH)
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Madame LADURELLE	Directrice Adjointe du service enfance (ALAE/ALSH)
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur BERGER	Conseiller techniques de la CAF
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Madame TEYSSEDRE	Coordinatrice de la Ligue de l'Enseignement
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Monsieur BEZARD	Chargé de projet pour le CLAS
PARENT D'ELEVE	Madame GRIL-MOUY	Représentant de l'APEC FCPE
PARENT D'ELEVE	Madame YANNOTO	Représentant de l'APEC FCPE

● Modalités de pilotage du projet :

Niveau politique	Nombre de réunions du comité de pilotage par an :	3
Niveau technique	Périodicité des réunions des comités techniques	3 par an

Articulation prévue entre le pilotage du PEDT et celui du CEJ : le conseiller technique de la CAF est membre du COFIL.

● Modalités d'évaluation du projet et de son pilotage :

L'avancement du PEDT sera évalué chaque année par le comité de pilotage.

Cette évaluation reposera sur les critères d'évaluation des dispositifs CLAS et CEJ mais également sur la mise œuvre effective des objectifs du PEDT.

Les indicateurs d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) seront définis par le comité de pilotage sur proposition des comités techniques. Pour définir ces indicateurs les partenaires pourront notamment s'appuyer sur les indicateurs propres au CLAS et au CEJ.

4. Dimension opérationnelle du PEDT

A. Modalités d'accueil des enfants

	GARDERIE			ACCUEIL DE LOISIRS DECLARE DDCS		
	Déjà existante	A créer	Nbre de places	Déjà existant	A créer	Nbre de places
Pour encadrer les heures libérées par la réforme (max 3h par semaine)				X		
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>ET les heures libérées par la réforme</u>				X		
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>EN DEHORS des heures libérées par la réforme</u>				X		
pour assurer une continuité les mercredis midi (si école le matin)	X			X		
pour assurer une continuité les mercredis midi et après-midi (si école le matin)				X		

• Si accueil de loisirs périscolaire : présenter les éventuels assouplissements prévus :

- taux d'encadrement assouplis : **NON**
 - pour quel(s) public(s) ?
 - à quel(s) moment(s) ?
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement : **NON**
 - lesquels ?
 - à quel(s) moment(s) ?
- durée minimale d'accueil de loisirs périscolaire ramenée de 2h à 1h : quels jours ?
.....

B / Modalités d'inscription et tarification des activités périscolaires proposées

• Inscriptions :

Inscription	oui	non
à la séquence	X	
à la journée		
à la semaine		
au mois		
autre (à préciser) :.....		

• Tarification :

	Gratuit	Tarification modulée	Tarif unique
heures libérées par la réforme		X	
certaines activités pendant les heures libérées par la réforme			
Accueil périscolaire en <u>dehors des heures libérées par la réforme</u>		X	

La tarification des services : annexe n° 5

C / Accessibilité

● **Actions prévues pour favoriser l'accès de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, aux activités périscolaires :**

La commune s'apprête à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet agenda est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

L'Ad'AP intègre notamment un calendrier précis des opérations à réaliser.

Les bâtiments utilisés par les enfants dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires seront remis aux normes avant 2021. La rénovation du groupe scolaire est programmée en 2017.

● **Actions en cours pour favoriser l'accessibilité financière de tous les enfants aux activités périscolaires :**

Les services d'ALAE et d'ALSH fonctionnent avec une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Le tarif d'une séquence dépend de son amplitude et d'un tarif horaire.

L'objectif recherché est de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles aux services.

Le quotient familial Caf est l'outil retenu pour assurer une modulation des tarifs. Il permet la prise en compte des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge.

Cette modulation est en place depuis 2010 au restaurant scolaire, 2011 en ALAE, et 2012 en ALSH.

Tarifs 2014/2015 : Annexe n° 5

D / Liens avec les Familles

● **Modalités d'information des familles sur les activités périscolaires proposées :**

- Réunion de rentrée en septembre présentant l'activité scolaire et périscolaire
- Site internet de la commune
- Panneau lumineux pour l'ALSH et le CLAS
- Edition d'un guide de rentrée des classes par la commune (*distribué en septembre à toutes les familles*)
- Edition d'un programme pour les activités ALSH avant chaque période de vacance par le service périscolaire

● **Mode de participation des parents :**

- Dialogue avec le service scolaire, le service périscolaire et la commune
- Conseil d'école
- Comité de pilotage du CLAS
- Comité de pilotage de l'ALAE/ALSH
- Comité de pilotage du PEDT
- Comités techniques du PEDT

CONCLUSION

Ce PEdT n'est, comme il se doit, qu'un point de départ destiné à réfléchir et à échanger (dans le comité de pilotage et les comités techniques, mais également au-delà) sur la cohérence éducative mise en œuvre dans la journée de nos élèves, ainsi qu'à créer ou à développer de nouvelles offres d'activités périscolaires de qualité. Il se veut attentif aux spécificités de notre territoire, aux besoins des familles, et à la diversité de nos élèves, et donc évolutif en fonction des évaluations ou de l'actualité.

Son succès va reposer entièrement sur l'implication des différents partenaires, en premier lieu les enseignants, les parents d'élèves et les animateurs du service ALAE/ALSH, et cela à toutes les étapes du projet, depuis le diagnostic de territoire jusqu'aux évaluations des résultats attendus. Sans leur expertise et leurs suggestions, il resterait, dans le meilleur des cas, un simple catalogue de bonnes intentions.

Ce PEdT ne sera donc que ce que nous voudrions ou saurons en faire, dans l'unique objectif d'aider chacun de nos élèves à profiter d'un parcours éducatif de meilleure qualité et plus cohérent.

Au terme de ces trois années de concertation et de pilotage, le paysage éducatif et culturel de notre commune se sera sans doute nettement enrichi, avec la mise en œuvre des objectifs éducatifs, et la réalisation des grands projets déjà évoqués (médiathèque, citystade, restructuration des bâtiments scolaires et construction d'une nouvelle école maternelle).

Ce PEdT devrait donc, dans un premier temps, nous aider à mieux mettre au service de nos élèves les ressources de la commune, mais également, très bientôt, à tirer le meilleur parti des nouveaux équipements qui seront disponibles pour tous au cœur de notre village.

Michel MARTINEZ
Coordonnateur du PEdT
Adjoint au Maire

ANNEXES du PEDT

ANNEXE 1 : LES ESPACES

ANNEXE 2 : LES TEMPS

ANNEXE 3 : LES ACTIVITÉS et L'ENCADREMENT

ANNEXE 4 : CARTE DU TERRITOIRE

ANNEXE 5 : GRILLE TARIFAIRE

ANNEXE 1 : LES ESPACES

Les locaux communaux suivants sont mis à la disposition du service périscolaire :

- **Au groupe scolaire Marcel Pagnol**

- locaux spécifiques au service ALAE ALSH (bureau + salle de réunion + salle attenante)
- deux centres de ressources (hall maternelle + hall élémentaire)
- la bibliothèque scolaire
- les cours de l'école
- les locaux de la restauration scolaire
- les dortoirs de la maternelle pour le temps de sieste entre 12h00 et 14H05
- les dortoirs de la maternelle pour organiser des activités sur demande auprès de la commune
- l'ensemble des autres salles du groupe scolaire sur demande auprès de la commune à l'exception des salles de classe et des bureaux des directrices.

- **A l'extérieur du groupe scolaire, en fonction de leur disponibilité :**

- les installations sportives de plein air (*terrains de football...*)
- la salle omnisports
- la salle des fêtes
- le bois du Bezinat
- le cinéma communal *Le Méliès*

- **A l'extérieur du groupe scolaire, dès l'achèvement des travaux, et en fonction des modalités d'utilisation :**

- la médiathèque
- l'espace de loisirs composé d'un skatepark et d'un city-stade (*terrain multisports*)

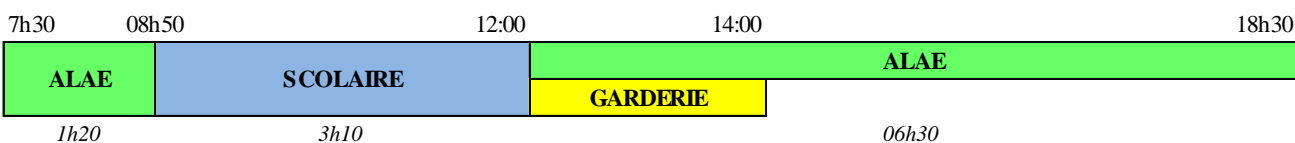
ANNEXE 2 : LES TEMPS EDUCATIFS 2015-2016

PERIODE SCOLAIRE

lundi / mardi / jeudi / vendredi



mercredi



VACANCES SCOLAIRES



- temps scolaire
- temps ALAE périscolaire
- temps ALSH extrascolaire
- temps garderie périscolaire

• L'ALAE :

En ce qui concerne l'ALAE, le gestionnaire du service assure sa prestation durant le temps périscolaire, hors vacances, les jours d'ouverture de l'école : soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi	Matin				Midi				Soir				Durée
	De		A		De		A		De		A		
ALAE	De	7h30	A	8h50	De	12h00	A	14h05	De	16h30	A	18h30	5 heures et 25 minutes

Horaires d'ouverture du mercredi	Matin				Après-midi				Durée
	De		A		De		A		
ALAE	De	7h30	A	8h50	De	12h00	A	18h30	7 heures et 50 minutes

Au total : 29 heures et 30 minutes par semaine en période scolaire

• L'ALSH :

En ce qui concerne l'ALSH, le gestionnaire du service assure sa prestation hors périodes scolaires : du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances de 7h30 à 18h30 : vacances de toussaint, d'hiver, de printemps, et d'été.

Il y a deux périodes de fermeture dans l'année :

- les trois premières semaines du mois d'août
- les deux semaines des vacances de Noël

L'ALSH ne fonctionne pas en dehors de ces horaires ou périodes sauf cas particuliers tel qu'une modification de calendrier de l'éducation nationale.

• LA GARDERIE PERISCOLAIRE

En ce qui concerne la garderie périscolaire, la commune assure un service le mercredi après-midi de 12h00 à 14h00, pendant les périodes scolaires.

La garderie périscolaire ne fonctionnera pas en dehors de ces horaires ou périodes sauf cas particuliers tel qu'une modification de calendrier de l'éducation nationale.

Pendant la garderie périscolaire l'encadrement des enfants est assuré par du personnel mis à disposition par le gestionnaire du service ALAE ALSH. Les enfants sont sous la responsabilité de la commune pendant les deux heures de garderie.

Ce service a été mis en place pour permettre aux parents de récupérer leur enfant à 14h00, et pour éviter de facturer une après-midi entière d'accueil à ces mêmes parents. En effet, pour permettre au service périscolaire de réaliser des activités pédagogiques particulières (sorties...) le départ des enfants n'est possible qu'à partir de 16h30 en ALAE le mercredi après-midi.

ANNEXE 3 : LES ACTIVITÉS et L'ENCADREMENT

EQUIPE ALAE / ALSH / Garderie

EQUIPE ALAE ALSH Garderie	Alsh	Alae Maternelle	Alae Elémentaire	Garderie périscolaire	Diplômes
Directeur ALAE ALSH	1	1	1		BAFD
Directrice adjointe ALAE ALSH	1	1	1		BAFA - BAFD en cours
Réfèrent élémentaire et CLAS			1		BPJEPS
Référente maternelle		1		1	BAFA
Animatrice 1		1			
Animatrice 2			1	1	BAFA
Animatrice 3		1			BAFA
Animateur 4	1				
Animatrice 5			1	1	CQP en cours
Animatrice 6		1			BAFA
Animatrice 7			1		
Animatrice 8	1				BAFA
Animatrice 9			1		
Animatrice 10	1		1		BAFA
Animatrice 11	1				BAFA
Animatrice 12			1		
Animatrice 13		1			BAFA
Animatrice 14		1			BAFA
Animatrice 15		1			BAFA
Animateur 16	1		1		
Animatrice 17			1		BAFA
Animatrice 18		1			BPJEPS
Animatrice 19			1		
Animatrice 20			1		BAFA
Animatrice 21		1			
Animatrice 22		1			CQP en cours
Animatrice 23		1		1	
Animatrice 24		1			
Animatrice 25	1				BAFA BAFD en cours
Animateur 26		1			BESAPT
Animatrice 27			1		
TOTAL	8	15	14	4	

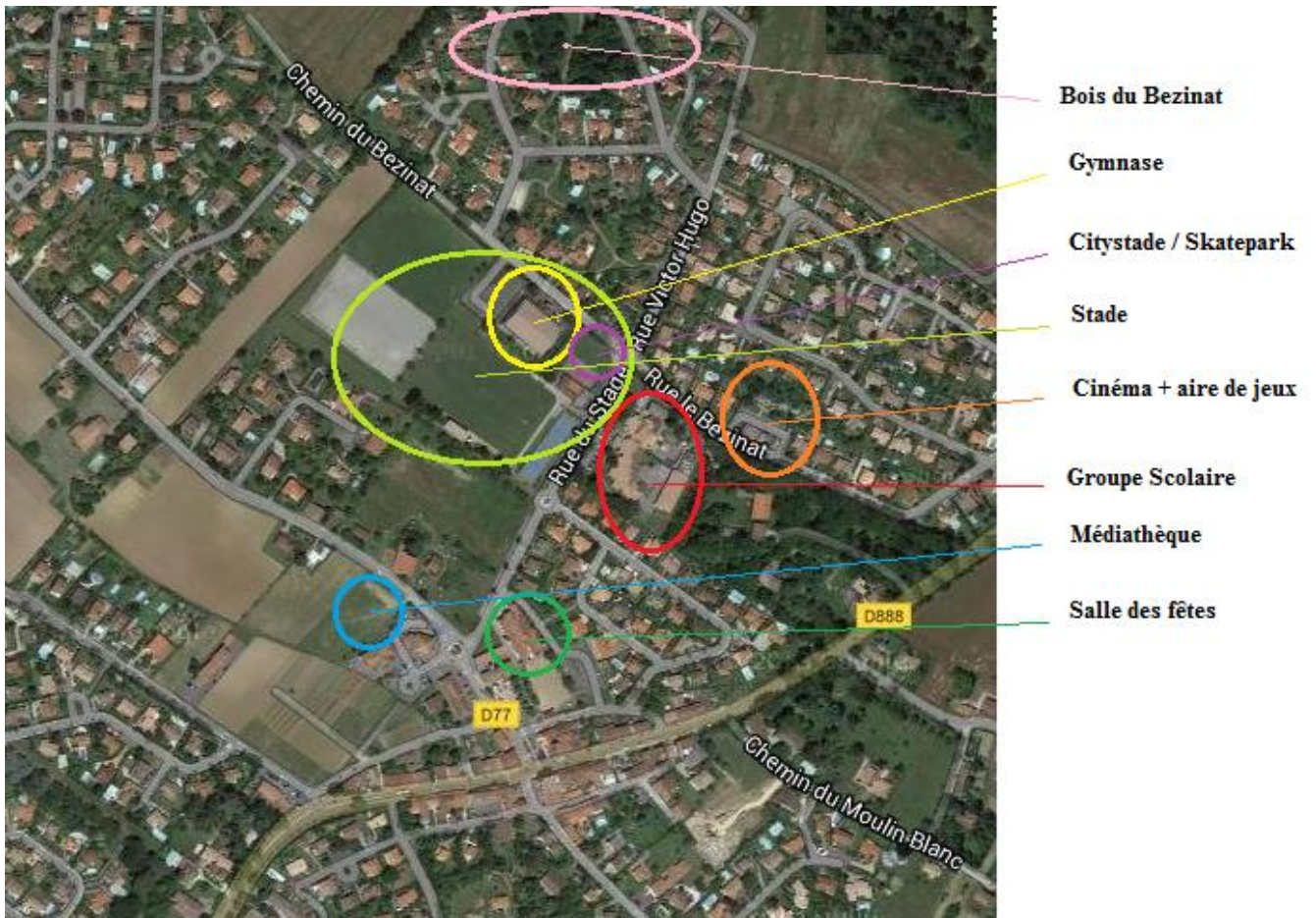
Nom de l'activité	Niveau <i>initiation</i> <i>perfectionnement</i>	Nbre d'enfants	Age	Lieu	Temps <i>(matin / midi / soir)</i>	Heure début	Durée	Structure	Qualification de l'encadrant	Statut <i>(bénévole / rémunéré)</i>	Fréquence	Jour <i>(Lu, Ma, Me, Je, Ve)</i>	Coût participation par enfant
Lire et faire Lire	initiation	5	6 à 11 ans	BCD	midi	13h00	1h00	ALAE		bénévole	hebdomadaire	Ve	coût séquence alae
table de tri		tous	6 à 11 ans	Restaurant scolaire	midi			ALAE	animateur et personnel communal	rémunéré	quotidien		coût séquence alae
création d'une fresque	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
création de jeux de société	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
création de M.Carnaval	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
atelier peinture	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activité manuelle	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
Jeux sportifs inovants	initiation	24	6 à 11 ans	Gymnase	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
jeux sportifs	initiation	24	6-11 ans	gymnase et stade	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
Toumoi de Football	initiation	12	6 à 11 ans	Terrain	midi			ALAE	animateur	rémunéré	tous les jours	lu, Ma, Je, Ve	coût séquence alae
jeux de société	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	matin midi et soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
concours jeux	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
Magie	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
Jeux de plein air (poules/renards etc)	initiation	12	6 à 11 ans	cours de l'école	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae

Nom de l'activité	Niveau <i>initiation</i> <i>perfectionnement</i>	Nbre d'enfants	Age	Lieu	Temps (matin / midi / soir)	Heure début	Durée	Structure	Qualification de l'encadrant	Statut (bénévole / rémunéré)	Fréquence	Jour (Lu, Ma, Me, Je, Ve)	Coût participation par enfant
atelier couture	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
création d'un livre	initiation	12	6 à 11 ans	Centre ressource	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activité danse	initiation	12	6 à 11 ans	dojo	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
création musicale	initiation	12	9-11 ans	salle des aînés	midi	12h	2h00	ALAE	animateur et professionnel	rémunéré	8 séances	lundi	coût séquence alae
pojet citoyenneté	initiation	12	6 à 11 ans	salle animateur	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
coin devoir		15	6-11 ans	salle animateur	soir	17h00	1h00	ALAE	animateur	rémunéré	tous les soirs	lu, Ma, Je, Ve	coût séquence alae
projet multisport		24	6-11 ans	gymnase et stade	midi	12h00	1h00	ALAE	animateur	rémunéré	2 fois par semaine	lu et je	coût séquence alae
Vidéo	initiation	24	6-11 ans	gymnase	midi	12h30	1h30	ALAE	animateurs	rémunéré et bénévole	1 fois par semaine	mardi	coût séquence alae
Ecriture	initiation	12	6-11 ans	salle animateurs	midi	13h00	1h00	ALAE	animateur	rémunéré	1 fois par semaine	jeudi	coût séquence alae
Projet jeunes citoyens supporters		24	6-11 ans	salle animateurs	midi et week- end	12h00	1h00	ALAE	animateur	rémunéré	1 fois par semaine	mardi	coût séquence alae
CLAS		12	8-11 ans	salle des Aînés	soir	16h30	2h00	ALAE	animateurs et bénévoles	rémunéré et bénévole	2 fois par semaine	lu et ve	gratuit
Projet Tai-chi	initiation	24	3 à 6 ans	Dojo	midi	13h00		ALAE	animateur	rémunéré	hebdomadaire		coût séquence alae
Lire et faire Lire	initiation	5	3 à 6 ans	BCD	midi	13h00	1h00	ALAE	animateur	rémunéré	hebdomadaire	Ve	coût séquence alae
Projet danse	initiation	12	3 à 6 ans	dojo	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
projet glatiateur	initiation	12	3 à 6 ans	hall de l'école	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae

Nom de l'activité	Niveau <i>initiation</i> <i>perfectionnement</i>	Nbre d'enfants	Age	Lieu	Temps (matin / midi / soir)	Heure début	Durée	Structure	Qualification de l'encadrant	Statut (bénévole / rémunéré)	Fréquence	Jour (Lu, Ma, Me, Je, Ve)	Coût participation par enfant
création d'une fresque	initiation	12	3 à 6 ans	hall de l'école	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activité Chant	initiation	12	3 à 6 ans	hall de l'école	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activité théâtre	initiation	12	3 à 6 ans	à définir	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
projet passerelle	initiation	12	3 à 6 ans	restaurant scolaire et école	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activité manuelle	initiation	12	3 à 6 ans	hall de l'école	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
jeux d'opposition	initiation	12	3 à 6 ans	cours de l'école et dojo	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
jeux sportifs	initiation	12	3 à 6 ans	terrain	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
jeux de société	initiation	12	3 à 6 ans	hall de l'école	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
sieste	_	12	3 à 6 ans	dortoirs	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
lecture	initiation	12	3 à 6 ans	BCD	matin, midi, soir			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
aire de jeux	initiation	24	3 à 6 ans	parc derrière cinéma	midi			ALAE	animateur	rémunéré			coût séquence alae
activités manuelles diverses		tous	3-11 ans	hall des écoles	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
danse		tous	3-11 ans	hall des écoles	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
chant		tous	3-11 ans	hall des écoles	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh

Nom de l'activité	Niveau <i>initiation</i> <i>perfectionnement</i>	Nbre d'enfants	Age	Lieu	Temps (<i>matin / midi /</i> <i>soir</i>)	Heure début	Durée	Structure	Qualification de l'encadrant	Statut (bénévole / rémunéré)	Fréquence	Jour (Lu, Ma, Me, Je, Ve)	Coût participation par enfant
cuisine		tous	3-11 ans	hall des écoles	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
jeux extérieurs		tous	3-11 ans	stade, gymnase, cours de l'école et dojo	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
jeux sportifs		tous	3-11 ans	stade, gymnase, cours de l'école et dojo	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
grands jeux		tous	3-11 ans	stade, gymnase, cours de l'école et dojo	journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
cinéma		tous	3-11 ans					ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
sorties journées (acrobranche, bibliothèque, piscine, luge, lac, visite de ferme, Aéroscopia)		tous	3-11 ans		journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh
journée inter-centre avec Rouffiac, Labastide et Tarn et Garonne		tous	6-11 ans		journées			ALSH	Animateur	rémunéré	mercredis et vacances scolaires		coût séquence Alsh

ANNEXE 4 : CARTE DU TERRITOIRE



ANNEXE 5 : GRILLE TARIFAIRE

Délibération N° D 2014-52 du 27/08/2014

► Accueil de loisirs associés à l'école (ALAE)

ALAE / Séquence réservée						
Tranches de quotient familial	Séquence Matin		Séquence Midi		Séquence Soir	
	Nbre heures : 1h20		Nbre heures : 02h05		Nbre heures : 2h00	
	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire
0 à 399 euros	0,24 €	0,180 €	0,37 €	0,180 €	0,36 €	0,180 €
400 à 599 euros	0,27 €	0,203 €	0,42 €	0,203 €	0,41 €	0,203 €
600 à 799 euros	0,37 €	0,278 €	0,58 €	0,278 €	0,56 €	0,278 €
800 à 999 euros	0,44 €	0,330 €	0,69 €	0,330 €	0,66 €	0,330 €
1000 à 1199 euros	0,51 €	0,383 €	0,80 €	0,383 €	0,77 €	0,383 €
1200 à 1399 euros	0,56 €	0,420 €	0,87 €	0,420 €	0,84 €	0,420 €
1400 à 1599 euros	0,58 €	0,435 €	0,91 €	0,435 €	0,87 €	0,435 €
1600 à 1799 euros	0,61 €	0,458 €	0,95 €	0,458 €	0,92 €	0,458 €
1800 et +	0,67 €	0,500 €	1,04 €	0,500 €	1,00 €	0,500 €

ALAE / Séquence non réservée dans le délai						
Tranches de quotient familial	Séquence Matin		Séquence Midi		Séquence Soir	
	Nbre heures : 1h20		Nbre heures : 02h05		Nbre heures : 2h00	
	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire
0 à 399 euros	0,48 €	0,360	0,74 €	0,360 €	0,72 €	0,360 €
400 à 599 euros	0,54 €	0,406	0,84 €	0,406 €	0,82 €	0,406 €
600 à 799 euros	0,74 €	0,556	1,16 €	0,556 €	1,12 €	0,556 €
800 à 999 euros	0,88 €	0,660	1,38 €	0,660 €	1,32 €	0,660 €
1000 à 1199 euros	1,02 €	0,766	1,60 €	0,766 €	1,54 €	0,766 €
1200 à 1399 euros	1,12 €	0,840	1,74 €	0,840 €	1,68 €	0,840 €
1400 à 1599 euros	1,16 €	0,870	1,82 €	0,870 €	1,74 €	0,870 €
1600 à 1799 euros	1,22 €	0,916	1,90 €	0,916 €	1,84 €	0,916 €
1800 et +	1,34 €	1,000	2,08 €	1,000 €	2,00 €	1,000 €

► **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : pour les mercredis après-midi, les petites et grandes vacances scolaires**

ALSH / Séquence réservée						
Tranches de quotient familial	Séquence demi journée matin ou après midi 07H30 à 14h00 ou 12h00 à 18h30		Séquence matin ou après midi 7h30 à 12h00 ou 14h00 à 18h30		Journée 8h30 à 18h30	
	Nbre heures : 06h30		Nbre heures : 04h30		Nbre heures : 11h00	
	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire
0 à 399 euros	3,83 €	0,59 €	2,65 €	0,59 €	6,48 €	0,59 €
400 à 599 euros	4,25 €	0,65 €	2,94 €	0,65 €	7,19 €	0,65 €
600 à 799 euros	4,68 €	0,72 €	3,24 €	0,72 €	7,92 €	0,72 €
800 à 999 euros	5,11 €	0,79 €	3,54 €	0,79 €	8,65 €	0,79 €
1000 à 1199 euros	5,53 €	0,85 €	3,83 €	0,85 €	9,36 €	0,85 €
1200 à 1399 euros	5,96 €	0,92 €	4,13 €	0,92 €	10,09 €	0,92 €
1400 à 1599 euros	6,38 €	0,98 €	4,42 €	0,98 €	10,80 €	0,98 €
1600 à 1799 euros	6,63 €	1,02 €	4,59 €	1,02 €	11,22 €	1,02 €
1800 et +	6,96 €	1,07 €	4,82 €	1,07 €	11,78 €	1,07 €
Extérieurs	10,92 €	1,68 €	7,56 €	1,68 €	18,48 €	1,68 €

Séquence non réservée dans le délai						
Tranches de quotient familial	Séquence demi journée matin ou après midi 07H30 à 14h00 ou 12h00 à 18h30		Séquence matin ou après midi 7h30 à 12h00 ou 14h00 à 18h30		Journée 8h30 à 18h30	
	Nbre heures : 06h30		Nbre heures : 04h30		Nbre heures : 11h00	
	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire	Tarif	Taux horaire
0 à 399 euros	4,98 €	0,77	3,45 €	0,77	8,43 €	0,77
400 à 599 euros	5,53 €	0,85	3,82 €	0,85	9,35 €	0,85
600 à 799 euros	6,08 €	0,94	4,21 €	0,94	10,29 €	0,94
800 à 999 euros	6,64 €	1,02	4,60 €	1,02	11,24 €	1,02
1000 à 1199 euros	7,19 €	1,11	4,98 €	1,11	12,17 €	1,11
1200 à 1399 euros	7,75 €	1,19	5,37 €	1,19	13,12 €	1,19
1400 à 1599 euros	8,29 €	1,28	5,75 €	1,28	14,04 €	1,28
1600 à 1799 euros	8,62 €	1,33	5,97 €	1,33	14,59 €	1,33
1800 et +	9,05 €	1,39	6,27 €	1,39	15,32 €	1,39

► **Garderie pour les mercredis après-midi de 12h00 à 14h00**

Service de garderie (12h00 à 14h00 le mercredi)		
Tranches de quotient familial	Séquence réservée 2 heures (taux horaire : 0.50 €)	Séquence non réservée dans le délai
Tranches 1 à 9	1 €	2 €